



# Responsable et durable





## Avant-propos

Sur fond d'avancées technologiques et sociales à grande vitesse, le défi de notre temps consiste à établir un équilibre entre les intérêts immédiats et les thèmes importants à long terme. En accord avec ce principe, les considérations et l'orientation stratégiques de notre banque sont axées sur le respect et l'exploitation responsable de notre espace de vie et de ses ressources, pour le bien de notre société et des perspectives économiques durables.

C'est pourquoi la Banque Cantonale Bernoise BEKB | BCBE poursuit une politique d'entreprise cohérente, à long terme et axée sur le développement durable, suscitant ainsi la confiance. Elle soutient l'économie, le canton et les communes, ainsi que l'ensemble de la population dans son développement économique, social et écologique en fournissant tous les services d'une banque universelle. Les contacts entre la banque et ses employés avec ses groupes d'intérêts reposent sur l'ouverture et la transparence ; ils sont focalisés sur le bien commun et la mise en place de solutions contribuant activement à la construction de l'avenir. La banque agit de manière professionnelle et responsable, avec en point de mire la consolidation durable des partenariats, la compétitivité et la recherche de solutions. L'efficacité ainsi que la responsabilité écologique et sociale sont, à cet égard, des principes clés de la conduite des affaires et de la détermination des objectifs. Ceux-là sont ancrés dans la culture d'entreprise, dans le guide annuel, dans les standards de service et dans la charte de développement durable de la banque. La banque s'engage à se conformer aux principes de conduite qu'elle a énoncés et publiés, de respecter les dispositions légales par une conduite des affaires à long terme et d'accorder de l'importance aux fondements éthiques de notre société. Elle veille notamment à l'équité de ses pratiques commerciales, au respect des normes internationales des droits de l'homme, et elle se distance de toute forme de corruption.

D'un point de vue économique, la stratégie d'entreprise est focalisée sur une solide structure du bilan, une dotation élevée en fonds propres, un fort degré de refinancement de même qu'une capacité de rendement substantielle, et ce dans le cadre d'une politique conservatrice en termes de risques. Par une élaboration avisée de ses produits et services, qui tient compte des effets des produits bancaires sur la société et l'environnement, ainsi que par l'orientation sur les besoins de la clientèle et une stratégie de vente responsable, la banque propose à sa clientèle des solutions à la fois économiquement avantageuses, mais aussi écologiquement et socialement raisonnables. La banque est en outre certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Disposant d'une culture d'entreprise enracinée proposant un contrat social, la banque est un partenaire fiable pour ses collaborateurs. L'orientation commune à long terme garantit la pérennité des places de travail au sein d'une entreprise prospère. L'encouragement et le développement des collaborateurs par une conduite motivante par objectifs, une formation qualifiée, l'affectation optimale ainsi qu'une forte pratique de délégation et de codécision constituent des principes fondamentaux de la banque. Par ailleurs, elle soutient l'engagement social de ses collaborateurs.

Elle veille à ce que son activité exerce une charge aussi faible que possible sur son espace de vie par une politique cohérente et avisée d'utilisation des ressources et d'efficacité écologique, et ce tant en sa qualité de prestataire de services que de consommateur intermédiaire. Les gaz à effet de serre émis malgré tout sont compensés depuis 2011 par des justificatifs de réduction de CO<sub>2</sub> émis dans son espace économique.

Le renforcement de notre espace économique et de vie est la principale préoccupation sociale de la banque. Sa réussite est étroitement liée à celle de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, des collectivités publiques ou d'autres groupes d'intérêts, en particulier du fait de son profond ancrage local. Cette réussite commerciale permet en outre le soutien d'entreprises locales (et ainsi de places de travail et de substance fiscale), de familles, d'associations, d'institutions, de la formation, de la science, de l'art, et donc du bien commun de la société.



Outre la réussite économique, la mise en œuvre de la charte de développement durable 2012 – 2015 constitue un principe fondamental existentiel de la stratégie de durabilité de la banque. Cette charte prévoit avant tout l'atteinte de la neutralité carbone dans son espace économique ainsi que l'élaboration de produits et services à caractère durable, en appliquant une politique d'achat responsable concernant l'ensemble de son éventail de produits. Elle repose sur nos principes commerciaux ainsi que sur l'importance grandissante des thèmes environnementaux et climatiques dans notre société, de même que sur une attitude responsable socialement et éthiquement. Dans ce contexte, la banque s'est consacrée intensivement aux chances et aux risques et à leurs effets sur la banque et son milieu. L'étude des risques et l'évaluation des chances font partie intégrante des défis quotidiens ainsi que de la stratégie et des objectifs annuels de la banque. La prise en compte responsable des risques environnementaux et sociaux contribue à la sécurisation et au succès à long terme de la banque. La banque atteint son plus grand effet de levier par une application systématique et crédible de sa responsabilité entrepreneuriale, par une utilisation avisée de l'énergie et des ressources en son sein, par une prise d'influence auprès de ses fournisseurs axée sur le développement durable, par une attitude respectueuse et sociale envers ses collaborateurs ainsi que par la conception et la mise à disposition de produits et services bancaires qui répondent aux approches environnementales et de développement durable de la clientèle et qui l'incite à de telles approches.

## Rapport complémentaire sur le développement durable 2011

La banque a témoigné de sa responsabilité entrepreneuriale non seulement par une réglementation en faveur de sa clientèle lors de la défaillance de produits avec protection de capital, mais aussi par le lancement réussi d'offres de financement fortement axés sur des projets de rénovation à caractère durable.

La banque a atteint ses principaux objectifs de durabilité 2008 – 2011 et fera preuve du même engagement pour réaliser ses objectifs 2012 – 2015 et des défis y afférents.



Hanspeter Rüfenacht  
Président du Directoire

## Profil de l'entreprise

La Banque Cantonale Bernoise, BEKB | BCBE, est une banque universelle suisse existant depuis plus de 175 ans et qui concentre ses activités sur deux secteurs d'activité clés : les affaires avec la clientèle privée et commerciale, notamment les PME, et le conseil en gestion de fortune pour particuliers et investisseurs institutionnels. Elle propose une large palette de produits de comptes, axés d'une part sur l'épargne, le placement, la prévoyance et le trafic des paiements (y compris cartes de débit et de crédit) et d'autre part sur des produits de crédit tels que hypothèques et prêts, crédits compte courant et avances fermes. Dans le conseil en placements et la gestion de fortune, la banque propose tous les produits de placement usuels dans les principales devises ainsi que les produits et services correspondants, comme p. ex. la planification financière globale. La banque n'exerce aucune activité significative dans le segment de l'investment banking.

Le rayon d'activité de la BEKB | BCBE se limite aux cantons de Berne et de Soleure ainsi qu'aux espaces économiques limitrophes ; elle dispose d'un réseau d'exploitation dense composé de plus de 90 sièges. Les produits et services de BEKB | BCBE net, la banque virtuelle de la BEKB | BCBE, ainsi que les activités de placement sont à disposition de la clientèle de l'ensemble de la Suisse. La banque emploie environ 1450 collaborateurs et dispose de plus de 500 000 clients. Avec plus de 64 000 actionnaires, la BEKB | BCBE est profondément ancrée. Le canton de Berne possède 51,5 % des parts.

La diversité de l'entreprise est accentuée par sa présence dans deux régions linguistiques, germanophone et francophone.

## Rapport complémentaire sur le développement durable 2011

### À propos de ce rapport


Le présent rapport a pour vocation de compléter le rapport de gestion de la BEKB | BCBE. À défaut d'indication contraire, les informations qu'il contient se rapportent à la maison mère BEKB | BCBE et à l'engagement de la banque en 2011.

Les rapports sur le développement durable sont présentés selon les directives GRI (Global Reporting Initiative – G3 Guidelines), tout en tenant compte du complément pour prestataires de services financiers (Financial Services Sector Supplement, version 3.0 / FSSS version finale 2008). S'agissant des repères en matière d'écologie d'entreprise, nous appliquons les indicateurs de l'Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers (ApME) « Chiffres clés », normes usuelles de la branche, de même que le Greenhouse Gas Protocol, les normes internationales.

Le niveau d'application GRI auto-déclaré de notre reporting est « A ».

### Les niveaux d'application du cadre GRI



		2002 In Accordance	C	C+	B	B+	A	A+
Obligatoire	Auto-déclaration			Rapport vérifié par tierce partie				Rapport vérifié par tierce partie
	Avis externe							
Optional	Vérification par le GRI							

Les tableaux ci-dessous indiquent où peuvent être consultées les diverses informations relatives aux différents repères. Lorsque c'est judicieux, des commentaires complémentaires et des chiffres spécifiques sont ajoutés. Le rapport complémentaire sur le développement durable est rédigé chaque année et publié sur Internet, en allemand et en français.

## Abréviations

RC	Rapport complémentaire sur le développement durable (2011) de la BEKB   BCBE (= le présent rapport)
RG	Rapport de gestion (2011) de la BEKB   BCBE ( <a href="http://www.bekb.ch/fr/bekb-geschaeftsbericht_2011_gesamt.pdf">www.bekb.ch/fr/bekb-geschaeftsbericht_2011_gesamt.pdf</a> )
GRI	Global Reporting Initiative ( <a href="http://www.globalreporting.org">www.globalreporting.org</a> )
n.d.	Non disponible
CDD	Charte de développement durable de la BEKB   BCBE ( <a href="http://www.bekb.ch/fr/nachhaltigkeitsleitbild_2012-2015.pdf">www.bekb.ch/fr/nachhaltigkeitsleitbild_2012-2015.pdf</a> )
ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers (= VfU, Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten e.V., <a href="http://www.vfu.de">www.vfu.de</a> )

## GRI : généralités

N°	Thème	Source	Commentaire
<b>Stratégie et analyse</b>			
1.1	Prise de position du CEO sur le thème du développement durable	CDD, RC p. 2	
1.2	Chances et risques	CDD, RC p. 2	Une discussion à ce propos aura lieu dans le cadre du processus stratégique ; celle-ci tient compte des aspects de développement durable.
<b>Profil de l'entreprise</b>			
2.1	Nom de l'organisation	RG p. 1	
2.2	Produits et services	RG p. 75s	
2.3	Structure organisationnelle	RG p. 28s	
2.4	Siège de l'entreprise	RG p. 189	
2.5	Pays dans lesquels l'organisation est représentée	RG p. 75	
2.6	Structure de propriété et forme juridique	RG p. 42s	
2.7	Marchés couverts	RG p. 51s, 75s	
2.8	Informations générales et chiffres clés	RC p. 4, RG p. 182	



N°	Thème	Source	Commentaire
2.9	Changements dans la structure organisationnelle	RG p. 26s	Aucun changement significatif pour le reporting sur la durabilité durant l'année 2011.
2.10	Distinctions	RG p. 32, 39, 175, 178	GIPS (Global Investment Performance Standards), ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management de l'environnement). Private banking rating du magazine économique BILANZ : en 2011 pour la troisième fois de suite dans le top 2 (banques régionales universelles), 2010 en tête du classement général, label du bilinguisme (sièges de Bienne et de Bienne Boujean), certificat VeriSign SSL pour les pages Internet de la BEKB   BCBE, label de qualité « Prime » de Oekom Research AG en raison de prestations supérieures dans le domaine social et écologique, « Carbon Disclosure Project (CDP) 2011 » : avec un score de 83 sur un maximum de 100, la BEKB   BCBE se classe au 2 <sup>e</sup> rang des banques suisses.
<b>Rapport : thèmes et limites</b>			
3.1	Période sous revue	RC p. 4	
3.2	Date du rapport précédent		« Rapport complémentaire sur le développement durable 2010 » du 31 mars 2011.
3.3	Fréquence de publication	RC p. 4	
3.4	Contact	RC p. 30	
3.5	Choix des thèmes		Les thèmes abordés traitent des aspects significatifs du développement durable, qui ont un effet matériel sur les attentes et les intérêts légitimes des principaux acteurs économiques, écologiques et sociaux. Des groupes d'intérêts ont d'ailleurs contribué à la rédaction du présent rapport, établi selon les directives GRI. Le rapport est élaboré suivant les principes d'exhaustivité et de cohérence (comparaisons historiques, tendances et indices), ainsi qu'en considération du contexte de durabilité et, de manière équitable, des différentes dimensions. Les données se veulent suffisamment détaillées, précises, actuelles, intelligibles et, dans l'optique d'une éventuelle confirmation externe, fiables.
3.6	Limites systémiques		Le rapport concerne la maison mère de la BEKB   BCBE. Certaines déclarations se rapportent toutefois à certains des principaux partenaires de la BEKB   BCBE, notamment aux prestataires de services externalisés.
3.7	Portée		Le rapport traite de toutes les principales subdivisions de la BEKB   BCBE.
3.8	Principes	RG p. 86s	Le rapport traite de toutes les principales subdivisions de la BEKB   BCBE.
3.9	Collecte des données	RG p. 175, RC p. 4	Les données environnementales concernant la consommation d'électricité et de papier du HP BSC sont établies selon la même méthode et les mêmes principes que les données relatives à la BEKB   BCBE.
3.10	Correctifs		Aucun.
3.11	Modifications majeures		Aucune.



N°	Thème	Source	Commentaire
3.12	Indice GRI		Le présent rapport complémentaire sur le développement durable.
3.13	Révision externe		À l'heure actuelle, il n'est procédé à aucune vérification externe de notre rapport sur la durabilité. Il convient cependant de souligner que tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001. Nos données écologiques sont, en outre, approuvés et plausibilisés par un spécialiste externe qualifié (E2 Management Consulting AG, Zürich, <a href="http://www.e2mc.com">www.e2mc.com</a> ).
<b>Gouvernement, engagement et dialogue</b>			
Gouvernement d'entreprise			
4.1	Structure de pilotage de l'entreprise	RG p. 154s	Cf. les 10 principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.
4.2	Président du Conseil d'administration et CEO	RG p. 154	
4.3	Indépendance du Conseil d'administration	RG p. 158s	
4.4	Interaction actionnaires/collaborateurs et Conseil d'administration	RG p. 157, 171, 173	Aucune restriction du droit de vote ni de transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie ; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BEKB   BCBE n'a encore exigé de votre consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur Internet. Commission du personnel (COPE) : la composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation des collaborateurs de la BEKB   BCBE sont définis dans le « Règlement de la Commission du personnel ». La COPE est l'interface avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB).
4.5	Rétributions management	RG p. 136s, 166s, RC p. 18	Depuis 2002, un modèle – inchangé – de défraiement lié aux performances financières de l'organisation est en vigueur. L'aspect de durabilité sur le long terme est pris en compte au moyen d'une prime de développement durable.
4.6	Prévention des conflits d'intérêts	RG p. 154, 158s	Voir les principes de base du gouvernement d'entreprise. En outre, les mandats des membres du Conseil d'administration de la BEKB   BCBE dans d'autres conseils d'administration sont publiés dans le rapport de gestion. Les opérations avec les organes de la banque sont soumises aux conditions usuelles du marché (conformément au règlement d'affaires et à la directive « Opérations avec les organes et obligation de récusation »).
4.7	Compétences membres du Conseil d'administration		Les compétences, droits et obligations des membres du Conseil d'administration sont règlementés par la loi. Les orientations sociales correspondantes du Conseil d'administration ainsi que l'interaction avec ses comités sont règlementés par les statuts et le règlement d'affaires. Toutes les principales décisions sont prises par le Conseil d'administration dans son ensemble (aucune délégation aux comités).



N°	Thème	Source	Commentaire
4.8	Orientations internes et principes	RG p. 31, 37s, 77s, 154, 172, CDD, RC p. 2	Culture d'entreprise, guide annuel, standards de service, charte de développement durable, directives en matière de gouvernement d'entreprise, principes en matière de politique des risques, politique de crédit, règlement du personnel : tous ces garde-fous s'appliquent à l'échelle de la banque.
4.9	Système de surveillance		Rapports trimestriels, semestriels et annuels au Conseil d'administration concernant la marche des affaires et le degré d'atteinte des objectifs, ainsi qu'autres rapports selon les dispositions légales, les statuts, le règlement d'affaires et la politique en matière de risque.
4.10	Mesure des performances Conseil d'administration	RG p. 163	Une fois par an, le Conseil d'administration s'adonne à une autoévaluation.
<b>Engagements en rapport avec des initiatives externes</b>			
4.11	Principe de précaution	RG p. 77s	De stricts principes de gestion des risques, qui incluent notamment des dimensions opérationnelles et liées aux produits, s'appliquent. Les principes de la gestion des risques – couverture, évaluation et catégorisation – sont présentés de manière exhaustive dans le rapport de gestion.
4.12	Engagements externes		La BEKB   BCBE a conclu, sur une base volontaire, une convention d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO <sub>2</sub> . Les objectifs fixés à fin 2010 ont été dépassés ; une nouvelle convention définissant des objectifs est en cours d'élaboration.
4.13	Affiliations	RG p. 174	La BEKB   BCBE est, entre autres, membre de l'Union des banques cantonales suisses UBCS, Association suisse des banquiers ASB, EUREX (European Exchange), Childcare Service Suisse, öbu (réseau pour une économie durable).
<b>Prise en compte des groupes d'intérêts</b>			
4.14	Parties concernées	RG p. 33s	L'Association générale de la BEKB   BCBE est toujours placée sous le signe de l'un des groupes d'intérêts (thème central 2011 : durabilité ; 2012 : promotion de la jeunesse). En outre, nombre d'activités régionales sont réalisées (journée des familles, events pour PME, investisseurs institutionnels et privés, etc.). Des études de marché intégrant la clientèle privée et commerciale sont effectuées à intervalles réguliers (ASB). Des enquêtes portant sur la satisfaction et les souhaits des collaborateurs sont menées périodiquement. Les actionnaires sont informés et consultés dans le cadre de l'Assemblée générale, au travers des rapports annuel et semestriel, d'Internet, ainsi que par des opérations et des produits spéciaux.
4.15	Identification des groupes d'intérêts		Par groupes d'intérêts, nous entendons tous les acteurs économiques qui jouent un rôle significatif dans la création de valeur ou dans l'activité de la BEKB   BCBE, notamment les propriétaires de la banque, nos collaborateurs, clients et partenaires (biens et services), ainsi que les collectivités publiques.



N°	Thème	Source	Commentaire
4.16	Intégration des groupes d'intérêts		L'intégration des groupes d'intérêts se fait au moyen de Conseils consultatifs thématiques ou de groupes de travail, d'événements spécifiquement axés sur les groupes concernés ou d'exemples de <i>best practice</i> (visite chez des clients, partenaires, fournisseurs, etc.). Le rapport personnel avec l'interlocuteur de la banque ainsi que le lien avec le rayon d'action de la banque sont des paramètres primordiaux. L'intensité des contacts est fonction de la pertinence des groupes concernés ou de relations de clientèle (chiffre d'affaires, importance, durée de la relation, etc.). Les thèmes centraux pour chaque groupe cible sont définis dans le cadre de notre concept de prospection annuelle du marché.
4.17	Requêtes des parties		Les parties concernées disposent de diverses possibilités pour déposer leurs requêtes auprès de la banque (p. ex. système chances et réclamations, investors relations, point de contact médias et clientèle, Assemblée générale, groupes de travail ou Conseil consultatifs). La banque a établi 12 principes pour le traitement des demandes clientèle et veille à leur application. Les requêtes d'importance majeure sont mentionnées dans le rapport de gestion. Le chapitre « Développement durable » approfondi, depuis le rapport de gestion 2009, ainsi que le présent rapport complémentaire en sont des exemples.



## GRI : indicateurs de performances économiques

La BEKB | BCBE adopte une approche de management axée sur les objectifs. Elle se fixe des objectifs à long terme (à 10 ans pour les objectifs principaux). Le processus annuel de fixation des objectifs inclut en particulier des composantes économiques, écologiques et sociales. Il s'applique aussi bien aux collaborateurs qu'aux différentes unités d'organisation. La fixation des objectifs économiques concerne les secteurs d'activité, les segments de clientèle, les produits et les canaux de distribution. Selon l'unité d'organisation, d'autres thèmes tels que les actionnaires, les fournisseurs ou les organisations étatiques peuvent venir s'ajouter. La culture d'entreprise, le guide annuel, les standards de service et la charte de développement durable ainsi que les lois et règlements, les directives internes et les principes fondamentaux constituent conjointement les conditions cadres de tous ces éléments. Leur pondération est déterminée par un processus d'état des lieux, qui repose sur une réflexion quant aux forces, faiblesses, chances et risques. La communication externe concerne en premier lieu les objectifs à long terme que sont les fonds nets générés (FNG) ainsi que divers indicateurs écologiques à long terme.

N°	Thème	Source	Commentaire
Performances économiques			
EC1	Plus-value économique générée	RG p. 177, RC p. 11	
EC2	Effets sur le changement climatique		Les effets sont évalués dans le cadre de la gestion des risques. Le portefeuille crédit soumis à une analyse des risques financiers consécutifs à des faits écologiques et du changement climatique ; les risques sont notamment minimisés au moyen de limites par branches. Les risques se rapportant à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre du Business Continuity Management, et des mesures sont définies (y compris les prestations des principaux fournisseurs). Une montée des prix énergétiques ouvre de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou concernant des énergies renouvelables).
EC3	Prévoyance professionnelle	RG p. 92, 108s	La caisse de pension pour le personnel de la BEKB   BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la caisse de pension est supérieur à 100 %. La prévoyance risque est garantie par des mesures de sécurité au travail d'une part et par une couverture d'assurance globale (accident/maladie) dépassant les minima légaux d'autre part. Les cotisations à la caisse de pension versées par l'employeur sont en général supérieures de 50 % à celles de l'employé, et les avoirs de vieillesse moyens de la caisse de pension représentent plus de 2,5 fois la valeur minimale définie par la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle). Les salaires assurés, en particulier les revenus moindres, disposent de meilleures conditions que la LPP (coordination).
EC4	Subventions étatiques	RG p. 44	La BEKB   BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 01.01.2006, et le retrait sera effectif fin 2012. Jusque là, la garantie d'État est compensée par des paiements annuels au canton.



N°	Thème	Source	Commentaire
Présence sur le marché			
EC5	Rapport entre les salaires d'entrée minimaux et le salaire minimal local	RG p. 154	Les salaires d'entrée standard pour le personnel employé à durée indéterminée correspondent au minimum au salaire minimal CCT banques (CCT = Convention sur les conditions de travail du personnel bancaire. En outre, les principes du gouvernement d'entreprise selon lesquels la rétribution la plus élevée ne doit pas dépasser vingt fois la rétribution la plus basse s'appliquent.
EC6	Prise en compte de l'économie locale	RG p. 177	La BEKB   BCBE fait autant que possible appel à des fournisseurs locaux ; elle travaille avec environ 700 fournisseurs au total. Le volume des mandats attribués s'élève à plus de 100 millions de francs par an ; 90 % sont confiés à des entreprises régionales.
EC7	Recrutement de collaborateurs locaux		En adéquation avec sa volonté d'enracinement régional, la BEKB   BCBE recrute la grande majorité de son personnel localement, dans ses marchés régionaux.
Effets économiques à moyen terme			
EC8	Investissements pour le bien commun	RG p. 33s, 177s, RC p. 28 (FS7)	La BEKB   BCBE dispose d'un portefeuille substantiel d'emprunts à des communes, entreprises publiques, institutions publiques semi-privées, organisations sociales ou d'utilité publique. Tous ces prêts incluent directement ou indirectement une composante sociale ou sont d'intérêt public (cf. GRI n° FS7). Par ailleurs, la BEKB   BCBE s'engage de diverses manières pour ses clients et groupes d'intérêts (cf. GRI n° SO1 et FS16).
EC9	Évaluation d'effets économiques indirects	RG p. 6s, 36s, 172s, RC p. 30	Étant donné que la BEKB   BCBE a son centre décisionnel dans le canton de Berne, qu'elle est rentable et qu'elle propose à sa clientèle des produits économiques de haute qualité, elle génère une plus-value très variée dans son rayon d'activité. Promouvant les nouvelles entreprises ainsi que les PME innovantes (principe d'encouragement reposant sur 3 piliers), la BEKB   BCBE contribue au renforcement, au développement et à l'assurance de l'avenir de l'espace économique et de vie commun en permettant la création et le maintien d'emplois. La BEKB   BCBE est également une banque formatrice : elle forme environ un quart des apprenants du secteur bancaire du canton de Berne.

	Unité	GRI	2007	2008	2009	2010	2011
Génération de valeur nette	Millions de CHF	EC1	300	303	337	306	307
Autofinancement (entreprises)	Millions de CHF		84	89	102	70	71
Actionnaires	Millions de CHF		38	41	45	48	49
Pouvoirs publics	Millions de CHF		35	31	41	39	36
Collaborateurs	Millions de CHF		143	142	149	149	151



## GRI : repères de performance écologique

Les repères de performances écologiques sont tirés du bilan écologique de la BEKB | BCBE. Ce dernier couvre l'ensemble de la maison mère BEKB | BCBE (100 % des collaborateurs). Il comprend également la consommation en électricité et en papier par le Hewlett-Packard Banking Service Center (HP BSC) pour le compte de la BEKB | BCBE. Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et élimination) sont collectées dans le « système de référence BEKB | BCBE » selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système de référence tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des 12 plus grands sièges.

N°	Thème	Source	Commentaire
Ressources matérielles			
EN1	Utilisation totale de ressources matérielles	RC p. 16	L'objectif que s'était fixé la BEKB   BCBE de réduire sa consommation de papier de 5 % de 2007 à 2011 a été largement dépassé (-16 %, soit l'équivalent de 43 tonnes). Cette réduction est avant tout le fruit d'optimisations en fait d'extraits de compte (mise en page, impressions, mise à disposition par voie électronique) ainsi que d'économies de papier pour photocopies/imprimantes.
EN2	Ressources matérielles recyclées	RC p. 16	
Énergie			
EN3/4	Utilisation directe et indirecte d'énergie	RC p. 16	<p>Consommation de courant : l'augmentation en 2010 (de l'ordre de 3 millions de kWh) était exclusivement due à la part substantiellement plus importante incombant à la BEKB   BCBE pour le HP BSC par suite du désengagement de plusieurs banques partenaires. Si l'on fait abstraction de ces circonstances particulières, l'objectif de stabiliser la consommation d'électricité 2011 par rapport à 2007 a été atteint. S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, la hausse a pu être compensée par l'achat de courant écologique.</p> <p>Chaleur : l'objectif de réduire de 10 % l'utilisation d'agents énergétiques fossiles de 2007 à 2011 a été dépassé (-16 %). La consommation globale de chaleur a été réduite de 3 % durant cette période, soit exactement l'objectif interne. Les mesures continues de réhabilitation engagées dans les divers sièges ainsi que divers projets de raccordement au réseau de chaleur à distance ont dégagé des effets positifs et contribué à la protection du climat. L'atteinte des objectifs a en outre tiré parti du fait que 2011 ait été une année particulièrement chaude (nombre de degrés-jour inférieur de 18 % à la moyenne de ces dernières années).</p>
EN5	Énergie économisée par efficacité énergétique	RG p. 175s	Voir évolution de la consommation d'énergie de ces dernières années (tableau dans RG) ainsi que les mesures prises durant l'exercice 2011. Au cours des années écoulées, la consommation d'énergie du réseau de sièges est demeurée stable, tandis que le volume des affaires a connu une forte expansion.



N°	Thème	Source	Commentaire
EN6	Produits et services requérant l'efficacité énergétique	RG p. 39s	Le service de cyberbanque de la BEKB   BCBE permet la gestion électronique des comptes et dépôts et de réduire la consommation de papier (e-compte). L'automatisation est continuellement au centre des préoccupations (trafic des paiements clientèle commerciale). Impressions neutres pour le climat en collaboration avec ClimatePartner (p. ex. rapport de gestion 2011, charte de développement durable pour les années 2012 – 2015). Dans le cadre de la promotion « prêt de rénovation » (printemps 2009), 1750 biens immobiliers ont fait l'objet de rénovations à caractère durable. Celles-ci ont permis de réduire les émissions annuelles de CO <sub>2</sub> de plus de 2200 tonnes, soit une valeur supérieure aux émissions de la banque. Depuis le 01.05.2011, la BEKB   BCBE propose une série de produits en rapport avec la réhabilitation écologique des immeubles – une hypothèque environnement à taux préférentiel s'agissant de rénovations durables, des subventions pour le remplacement de sources de chaleur requérant des agents énergétiques fossiles. Elle propose en outre des séances d'information (2011 : quatre séances en partenariat avec « Energie Zukunft Schweiz ») et des cours (2011 : neuf cours en partenariat avec le centre de formation WWF).
EN7	Restriction de la consommation indirecte d'énergie	RG p. 175s	Dans le domaine de la construction et de l'aménagement intérieur, la BEKB   BCBE emploie des matériaux à forte efficacité énergétique (recommandations SIA 112/1 « Construction durable – bâtiment »). Lors de la rénovation ou de la construction de nos sièges, nous nous conformons aux normes Minergie ainsi qu'aux recommandations de construction écologique émises par la communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés (IPB). La BEKB   BCBE encourage par ailleurs à utiliser les transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais). Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010, la BEKB   BCBE tire son électricité presque exclusivement de l'énergie hydraulique. De plus, le volume d'approvisionnement en courant écologique (Waterstar) a été doublé, à 1 million de kWh annuel.
Eau			
EN8	Consommation d'eau	RC p. 16	Les systèmes de refroidissement du centre de calcul du bâtiment d'exploitation de Liebefeld ont été pourvus, en 2009, d'un refroidissement à sec au lieu d'un refroidisseur secondaire hybride, ce qui permet d'économiser annuellement jusqu'à 2 millions de litres d'eau. L'objectif de maintenir stable le volume d'eau consommée en 2011 par rapport à 2007 a été largement dépassé (-24 %).
EN9	Dégradation des sources d'eau		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
EN10	Part d'eau recyclée		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
Biodiversité			
EN11	Immeuble de la banque jouxtant des zones protégées		La BEKB   BCBE ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.



N°	Thème	Source	Commentaire
EN12	Effets sur la biodiversité		Les services financiers fournis par la BEKB   BCBE n'ont qu'un effet indirect sur la biodiversité. Dans le cadre des financements, nous veillons au respect des charges publiques ayant trait à la biodiversité. La politique de crédits de la BEKB   BCBE et les principes de conduite en matière de crédits constituent, dans ce contexte, les éléments fondamentaux. Lors de l'achat de précurseurs, nous aiguillons les producteurs (p. ex. lors de l'achat de papier) ; nous accordons une grande importance aux labels de durabilité tels que FSC.
EN13	Espaces naturels protégés		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
EN14	Management des effets sur la biodiversité		La BEKB   BCBE a pour principe de ne pas effectuer de financement ou acheter de produit intermédiaire qui nuirait à la biodiversité. La politique de crédits de la BEKB   BCBE, les principes de conduite en matière de crédits et la politique d'achats constituent, dans ce contexte, le cadre fondamental.
EN15	Espèces sur « liste Rouge » dans le rayon d'activité		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
<b>Émissions, eaux usées, ordures</b>			
EN16	Émissions de gaz ayant une incidence sur le climat	RG p. 176, RC p. 17	L'objectif de la BEKB   BCBE de réduire ses émissions annuelles de gaz à effets de serre de 5% de 2007 à 2011 a été largement dépassé (-20 %, soit l'équivalent de 300 tonnes).
EN17	Émission d'autres gaz à effet de serre	RG p. 176, RC p. 17	Les émissions de gaz à effet de serre sont considérées comme des équivalents de gaz à effet de serre. Outre le CO <sub>2</sub> , elles comprennent vraisemblablement d'autres gaz à effet de serre.
EN18	Plans et résultats de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	RG p. 175s	Initiatives mises en œuvre (poursuivies continuellement) : remplacement des chauffages au mazout, isolation de l'enveloppe des bâtiments et des fenêtres, installation de panneaux solaires et photovoltaïques, utilisation de véhicules à faibles émissions, optimisation des services de courrier (rythme de livraison et itinéraires), encouragement de l'utilisation des transports publics. Résultats : voir évolution des émissions de gaz à effet de serre.
EN19	Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone		Ces valeurs ne concernant pas réellement, pour l'instant, la BEKB   BCBE, elles ne sont pas spécifiées individuellement.
EN20	Émissions d'air (p. ex. NO <sub>x</sub> , SO <sub>x</sub> )		La BEKB   BCBE se concentre sur la mesure et la réduction des gaz à effets de serre émis en général dans le cadre de la consommation directe et indirecte d'énergie. Étant donné que ces réductions dans les processus de combustion ont des effets positifs également sur les émissions d'autres agents polluants, ces dernières ne sont pas offertes d'indicateurs distincts. Ils ne sont donc pas établis et spécifiés individuellement.
EN21	Volume total d'eaux usées		Identique à la consommation d'eau (cf. EN8).



N°	Thème	Source	Commentaire
EN22	Volume total d'ordures	RC p. 16	La quantité de déchets a pu être réduite de 41 % par rapport à 2007. L'objectif interne de stabiliser le volume de déchets a donc été largement dépassé. À 59 %, le taux de recyclage 2011 est inférieur aux objectifs (70-75 %). L'élimination des dossiers après l'échéance du délai de conservation légal ainsi que les autres déchets papier ont été sensiblement réduits, ce qui s'est répercuté négativement sur le taux de recyclage.
EN23	Pollution principales		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
EN24	Volume de déchets dangereux et manie- ment de ces déchets	RC p. 16	Les déchets dangereux sont éliminés selon les règles en vigueur. Les processus correspondants sont établis selon le système de management de l'environnement, qui est certifié ISO 14001 depuis 2004.
EN25	État des eaux ouvertes		La totalité des sièges de la BEKB   BCBE sont reliés à des stations locales d'épuration des eaux usées.
<b>Produits et services</b>			
EN26	Initiatives visant à réduire la charge éco- logique		Voir EN6 et EN7.
EN27	Reprise d'emballages produits		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
<b>Respect de prescriptions légales</b>			
EN28	Sanctions pour non-respect des lois sur l'environnement		Aucune. Le processus de respect du droit environnemental est ancré dans le système de management de l'environnement, qui est certifié ISO 14001 depuis 2004.
<b>Transport</b>			
EN29	Effet des transports sur l'environnement	RC p. 16	Lors de l'acquisition de nouveaux véhicules, la BEKB   BCBE inclut le critère d'efficacité énergétique. Les services de courrier (rythme de livraison et itinéraire) sont optimisés. En outre, la BEKB   BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais). Le trafic professionnel a été réduit de 7 % par rapport à 2007. L'objectif interne – la stabilisation – a ainsi été dépassé.
<b>Total</b>			
EN30	Dépenses totales pour la protection de l'environnement		Environ 3,8 millions de francs durant la période 2008 – 2011 (investissements et dépenses en vue d'atteindre la neutralité carbone). Cette valeur ne comprend pas les coûts internes.



Chiffres arrondis	Unité	GRI	Ap ME	2004	..	2007	Évolut. 2004 – 2007	2008	2009	2010	2011	Évolut. 2007 - 2011	Objectif 2015 (base 2011)
Consommation d'énergie	kWh	EN3/4	1	10 178 000		10 523 000		10 981 000	10 849 000	14 219 000	13 509 000		
Électricité	kWh		1a	6 836 000		7 418 000	+9 %	7 757 000	7 588 000	10 590 000	10 503 000	+42 %	stabiliser
Chaleur	kWh		1b/c	3 342 000		3 105 000	-7 %	3 224 000	3 261 000	3 629 000	3 006 000	-3 %	
Chauffage urbain	kWh		1c	1 025 000		885 000		978 000	977 000	1 431 000	1 145 000		
Combustibles fossiles	kWh		1b	2 317 000		2 220 000	-4 %	2 245 000	2 284 000	2 198 000	1 861 000	-16 %	-5 %
Gaz naturel	kWh			1 010 000		1 201 000		1 296 000	1 333 000	1 440 000	1 235 000		
Pétrole	kWh			1 307 000		1 019 000		949 000	951 000	758 000	626 000		
Trafic professionnel	km	EN29	2	1 472 000		1 196 000	-19 %	1 195 000	1 206 000	1 168 000	1 112 000	-7 %	
Train	km		2a	652 000		429 000		497 000	535 000	527 000	455 000		
Automobile	km		2b	784 000		755 000		686 000	671 000	640 000	658 000		
Avion	km		2c/d	36 000		12 000		12 000	0	0	0		
Consommation de papier	kg	EN1/2	3	258 000		271 000	+5 %	276 000	221 000	221 000	228 000	-16 %	-5 %
Part en papier recyclé	%		3a	12 %		0 %		0 %	0 %	0 %	0 %		
Part en papier FSC	%		3b	0 %		27 %		25 %	50 %	100 %	100 %		
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	EN8	4	14 380		16 420	+14 %	16 530	13 320	12 500	12 530	-24 %	stabiliser
Eau potable	%		4c	100 %		100 %		100 %	100 %	100 %	100 %		
Déchets	kg	EN22	5	504 000		380 000	-25 %	356 000	374 000	245 000	226 000	-41 %	
Recyclage	kg		5a	346 000		245 000		235 000	262 000	144 000	134 000		
Taux de recyclage	%		5a	69 %		64 %		66 %	70 %	59 %	59 %		≥ 70 %
Déchets pour incinération	kg		5b	154 000		112 000		102 000	99 000	98 000	83 000		
Déchets pour décharge	kg		5c	0		0		0	0	0	0		
Déchets spéciaux	kg	EN24	5d	4 000		25 000		34 000	20 000	15 000	10 000		



Chiffres arrondis	Uni-té	GRI	Ap ME	2004	..	2007	Évolut. 2004 – 2007	2008	2009	2010	2011	Évolut. 2007 - 2011	Objectif 2015 (base 2011)
Émissions GES *	t		7	2 250		1 470	-35 %	1 470	1 380	1 340	1 167	-20 %	
Directes	t	EN16	7a	544		603		595	599	567	555		
Indirectes	t	EN16	7b	1 099		408		401	384	384	246		
« Autres » indirectes	t	EN17	7c	605		454		475	402	385	365		
Émissions GES (ApME 2010)**	t		7	2 471		1 680	-32 %	1 691	1 576	1 561	1 374	-18 %	-5 %
Directes	t	EN16	7a	638		526		521	526	557	486		
Indirectes	t	EN16	7b	90		93		98	87	110	92		
« Autres » indirectes	t	EN17	7c	1 742		1 061		1 072	963	894	797		

\* Évaluation électricité : jusqu'à 2005 selon Mix Schweiz-Import, dès 2006 selon les déclarations des centrales fournissant l'énergie

\*\* Les objectifs 2011 reposent sur le mode de calcul ApME 2007. Afin de permettre une comparaison des valeurs, ce mode de calcul est conservé jusqu'à fin 2011. Dès la période d'objectifs s'étendant jusqu'à l'année 2015 (année de référence 2011), le mode de calcul adopté sera ApME 2010 (incluant Greenhouse Gas Protocol Scope 3 standard 2011). Pour accroître la transparence, les émissions GES pour les années 2004 et 2007-2011 ont été recalculées selon le nouveau mode de calcul ; ces valeurs figurent en sus dans le présent rapport complémentaire. S'agissant des valeurs 2011 et de l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs, les données établies selon ApME 2007 demeurent déterminantes. L'atteinte de la neutralité carbone en 2011 repose sur la valeur selon ApME 2010 : la BEKB | BCBE a compensé 1374 tonnes de CO<sub>2</sub>.



## GRI : repères de performances sociales

La BEKB | BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie avec les valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. Le règlement du personnel de la BEKB | BCBE régit la protection de l'intégrité des collaborateurs : la personnalité des collaborateurs est protégée ; toute discrimination sur la base du sexe, de la religion, de l'origine ethnique ou de la race est interdite ; les supérieurs doivent veiller à une ambiance propice au travail et libre de toute forme de harcèlement.

La BEKB | BCBE veille à ce que les dispositions légales, réglementaires et internes soient respectées et que les standards et principes usuels du marché soient appliqués. L'organisation de compliance comprend des procédures organisationnelles, des directives internes et des contrôles, notamment dans le cadre du système interne de contrôle IKS et de la révision. Le règlement du personnel inclut des directives ayant trait à la corruption et au blanchiment d'argent. Les collaborateurs s'engagent par écrit à respecter les obligations de diligence des banques. La réception de ces instructions est visée personnellement par chaque collaborateur. Par ailleurs, les 1000 collaborateurs concernés sont tous tenus de suivre tous les deux ans une formation « compliance » avec test final.

La BEKB | BCBE offre des possibilités de partage de poste de travail, de retraite anticipée progressive ou d'annualisation du temps de travail. Elle accorde des congés payés (p. ex. congé de paternité, etc.). Elle a pour principe d'éviter les licenciements économiques. Au cours de ces trois dernières années, aucune suppression de poste significative n'est à observer. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, tous les mandats sociaux ou activités professionnelles annexes extérieurs à la banque sont à notifier. Par ailleurs, tout engagement dans des relations d'affaires avec une autre banque est soumis à approbation. La BEKB | BCBE a également pour principe de toujours faire preuve d'intégrité vis-à-vis de ses concurrents et de ne jamais faire de déclaration négative les concernant. Des éléments culturels spéciaux tels que les 12 standards de service se rapportent à ces éléments.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) soumet notamment les grandes banques à des règles de contrôle de la politique d'indemnisation. La politique salariale menée par la BEKB | BCBE depuis déjà de longues années est conforme à ces règles. L'indemnisation est individuelle et repose sur la performance et la fonction ; elle peut être fixe ou variable. L'indemnisation variable repose sur un modèle à trois niveaux.

1. Environ un quart des collaborateurs perçoivent une indemnité annuelle variable pouvant aller d'un faible pourcentage à un chiffre jusqu'à 30 % de l'indemnité fixe. (S'agissant des membres du Directoire, cf. RG p. 136.) Cette indemnité est fondée sur les résultats de la banque, les résultats des divisions de direction et sur la performance individuelle. L'indemnité variable n'est pas liée de manière calculatoire aux objectifs personnels à atteindre.
2. Tous les collaborateurs sont autorisés à acquérir tous les ans un certain nombre d'actions BEKB | BCBE à des conditions particulières. Ces titres sont bloqués pendant cinq ans.
3. La composante d'indemnisation à longue échéance, à savoir la prime de durabilité, est versée si, au cours d'une période de dix ans, la banque génère des fonds nets de 500 millions de francs au moins. Elle est versée à tous les collaborateurs qui, durant l'année du versement, ont travaillé à la banque cantonale durant cinq ans au moins. 10 % du montant destiné à être versé sont prévus respectivement pour le Conseil d'administration et le Directoire élargi, et 80 % pour les collaborateurs.



N°	Thème	Source	Commentaire
<b>Travail et qualité</b>			
Effectifs			
LA1	Nombre de collaborateurs	RC p. 24	
LA2	Taux de fluctuation	RC p. 24	
LA3	Avantages des employés à temps plein par rapport aux employés à temps partiel		Les collaborateurs employés à temps plein bénéficient des prestations accordées par l'entreprise conformément à l'information interne « Avantages en nature ». Pour les collaborateurs employés à temps partiel, les mêmes réglementations s'appliquent ; certaines prestations ne sont toutefois fournies au prorata qu'au-delà d'un taux d'occupation de 50 %.
Relations entre les collaborateurs et le management			
LA4	Collaborateurs sous convention collective		Les conditions d'emploi de la BEKB   BCBE sont soumises à la CCT banques (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire). Elle vaut pour tous les rapports de travail réguliers de plus de trois mois et fixe le temps de travail normal, les congés, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minima, l'obligation légale minimal de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux des collaborateurs ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciements.
LA5	Délais de communication de changements importants		Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
	Satisfaction des collaborateurs		La satisfaction des collaborateurs est régulièrement évaluée. Dans un souci d'amélioration continu, des mesures ad hoc sont régulièrement définies et planifiées puis confiées aux responsables compétents. Des informations détaillées sont communiquées et mises à disposition à l'interne. En comparaison avec d'autres sociétés, il apparaît que les collaborateurs de la BEKB   BCBE affichent un degré de satisfaction supérieur à la moyenne. En termes d'engagement et d'identification également, les résultats des sondages réalisés auprès du personnel se révèlent meilleurs que pour des entreprises comparables.
Santé et sécurité			
LA6	Collaborateurs siégeant dans des organes de protection du personnel.		Dans le secteur financier, cette question ne revêt pas une importance primordiale. Des standards minimaux sont définis, et des formations sur le thème de la sécurité sont régulièrement organisées.
LA7	Pertes de travail et accidents du travail	RC p. 24	Les chiffres ad hoc sont collectés, sans pour autant être catégorisés en accidents professionnels et non professionnels. La BEKB   BCBE est exclusivement un prestataire de services ; le personnel n'est de ce fait pas exposé à des risques particuliers pour la santé. Les taux de maladie ou d'accidents enregistrés au cours des trois dernières années ne présentaient pas de valeur particulièrement élevée. Selon nos assureurs, les chiffres de la BEKB   BCBE se situent légèrement en deçà de la moyenne du secteur bancaire: En 2011, 13 des 265 accidents annoncés étaient des accidents professionnels, y compris



N°	Thème	Source	Commentaire
			<p>les accidents-bagatelle qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail (2010 : 13 de 211). Les données relatives aux absences dues aux accidents sont collectées en interne ; aucune distinction accident professionnel / non professionnel n'est toutefois effectuée.</p> <p>Au moyen du système de gestion des absences, les cadres dirigeants disposent d'un instrument efficace pour contrôler les absences – notamment celles à courte durée – et pour prendre, si nécessaire, les mesures adéquates.</p>
LA8	Programmes de formation continue en situation de grave maladie		<p>Dans le cadre du case management de la BEKB   BCBE, les collaborateurs ayant des absences de plus de 10 jours sont suivis individuellement, en collaboration avec l'assureur de la banque. Divers réseaux sont mis à profit dans ce contexte, avec pour objectif prioritaire la prestation d'une aide optimale pour une solution durable à la personne concernée (situation gagnant-gagnant).</p> <p>Par ailleurs, la banque a pris un train de mesures dans l'éventualité d'une pandémie (notamment formations et conseil).</p> <p>Des mesures « santé » à destination des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins (opérations de sensibilisation, fitness, massage, journées fruits, bike-to-work, etc.).</p> <p>Depuis 2011, tous les actionnaires de la BEKB   BCBE fêtant un anniversaire rond – soit env. 6000 personnes par an – seront invités à une journée de la santé. Les actionnaires participent à des ateliers pratiques sur l'activité physique quotidienne, la nutrition, la relaxation, la forme et se soumettent à un check-up santé effectué par un médecin. Les collaborateurs de la banque, pour la plupart également actionnaires, sont eux aussi conviés à ces journées.</p>
LA9	Conventions avec des syndicats concernant la sécurité.		<p>Dans le secteur financier, cette question n'est pas suffisamment pertinente pour exiger une réglementation formelle spécifique avec les syndicats. Des standards minimaux généraux (droit du travail, réglementation de la police du feu, etc.) s'appliquent. Des formations sur le thème de la sécurité sont régulièrement organisées, en particulier dans le cadre de la prévention des catastrophes (p. ex. évacuation). En outre, les collaborateurs de guichet suivent régulièrement des formations sur la sécurité au travail, l'attitude à adopter en cas d'attaque de la banque, de prise d'otages, d'alerte à la bombe, etc. Des mesures de sécurité spécifiques ont également été prises.</p>
Formation et formation continue			
LA10	Étendue de l'offre	RG p. 32, 172s, RC p. 24	<p>Un conseil de formation prend position s'agissant du concept, de l'offre et de la politique en matière de formation de la BEKB   BCBE et conseille la banque dans tous les domaines fondamentaux de la formation. Au moins deux des cinq à sept membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.</p> <p>En plus des formations et formations continues mentionnées dans le RG :</p> <p>Tous les collaborateurs ont accès, via l'intranet, au centre de formation de la BEKB   BCBE. Cette plateforme d'enseignement électronique disposait en 2011 de neuf programmes, dont cinq compre-</p>



N°	Thème	Source	Commentaire
			<p>naient un examen final. Certains programmes doivent impérativement être effectués par des catégories spécifiques de collaborateurs (p. ex. formations compliance ou produits). En moyenne, chaque collaborateur s'est connecté à près de deux reprises à des programmes e-learning. À l'échelle de la banque, deux tiers des collaborateurs se sont connectés au moins une fois.</p> <p>Les produits de placement complexes ne doivent être vendus que par des gestionnaires de fortune disposant d'une licence ad hoc. Tous les trois ans au maximum, tous les gestionnaires de fortune de la BEKB   BCBE doivent passer un examen pratique (test clientèle placements comprenant une partie écrite et un test pratique), le dernier datant de 2009. Cette méthode a tellement bien fait ses preuves, qu'elle a été étendue à tous les conseillers des segments clientèle commerciale (2010) et clientèle privée (2011). En mettant en place des tests techniques spécifiques, la BEKB   BCBE occupe un rôle de pionnier au sein des banques suisses. Divers institutions financières ont manifesté leur intérêt à profiter de l'expérience acquise par la BEKB   BCBE.</p>
LA11	Offres de formation continue pour collaborateurs	RG p. 172s	Des programmes de rafraîchissement sur divers thèmes d'importance sont régulièrement mis en place. Ceux-ci portent tant sur des aspects techniques que de direction. Des nouveautés techniques et juridiques sont également intégrées à ces programmes. Des programmes informatifs interactifs de préparation à la retraite sont en outre proposés aux collaborateurs concernés (âgés de 55 ans env.).
LA12	Collaborateurs soumis à une évaluation régulière des performances	RG p. 173	Le processus « FO/PdS » (fixation des objectifs, entretiens d'état des lieux et évaluation des performances) s'applique à tous les collaborateurs de la banque, y compris cadres et hauts dirigeants. S'agissant des apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.
<b>Diversité et égalité des chances</b>			
LA13	Composition du management	RC p. 24	Fin 2009, des mesures visant à accroître la part des femmes à des postes de direction ont été prises (p. ex. sensibilisation, programme de suivi, planification de succession).
LA14	Rapport salaire de base hommes/femmes	RG p. 173	La rétribution repose sur le principe de « l'égalité des salaires entre hommes et femmes pour une fonction identique ». à cet effet, certains paramètres salariaux spécifiques aux sexes sont soumis à des contrôles.
<b>Droits de l'homme</b>			
HR1	Aspects relevant des droits de l'homme lors de décisions d'investissement		Les affaires avec l'étranger n'ont qu'une importance restreinte pour la BEKB   BCBE. Elles sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de ces trois dernières années. À l'exception de quelques rares crédits d'exportation, aucun financement n'est opéré à l'étranger. De plus, les crédits d'exportations ne sont en général accordés qu'en respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation) et pour autant que les critères de durabilité soient remplis.
HR2	Fournisseurs et droits de l'homme		<p>Les fournisseurs de la BEKB   BCBE font pour plus de 90 % partie du paysage économique du rayon d'activité de la banque.</p> <p>Les articles offerts en cadeau par la BEKB   BCBE sont exclusivement achetés auprès de sociétés</p>



N°	Thème	Source	Commentaire
			garantissant le versement de salaires équitables et des conditions de travail humaines à ses collaborateurs, et qui respectent les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). La réglementation en vigueur concernant les fournitures est actuellement en cours d'harmonisation ; si besoin, elle sera complétée de critères de durabilité.
HR3	Formation des collaborateurs aux droits de l'homme		Ce thème ne concerne pas particulièrement la BEKB   BCBE. Les aspects à vérifier dans le cadre de la politique d'achats seront examinés comme il se doit.
HR4	Cas de discrimination et mesures engagées		Aucun.
HR5	Activités qui pourraient entraver les libertés syndicales		Aucune. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BEKB   BCBE soutient les activités syndicales de ses collaborateurs. La BEKB   BCBE informe notamment sur l'Association suisse des employés de banque (aseb) dans l'intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, un collaborateur de la BEKB   BCBE est membre du Directoire de l'aseb.
HR6	Lutte contre le travail des enfants		Dans le rayon d'activité de la BEKB   BCBE en Suisse, le travail des enfants, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque.
HR7	Lutte contre le travail forcé		Dans le rayon d'activité de la BEKB   BCBE en Suisse, le travail forcé, objet de dispositions légales, ne constitue pas un risque.
HR8	Formation du personnel de sécurité en matière de droits de l'homme		Le personnel de sécurité est régulièrement formé aux principaux aspects ad hoc.
HR9	Violation des droits de populations indigènes		Ne concerne pas la BEKB   BCBE.
<b>Engagement sociale</b>			
Relation avec la commune			
SO1	Relation avec la commune/société		<p>La BEKB   BCBE exerce son activité économique dans sa région depuis plus de 175 ans. Le but de cette activité économique est de générer un effet positif durable en faveur des différents groupes d'intérêts de la banque, notamment les communes et le canton. La BEKB   BCBE se distingue entre autres par sa fiabilité et par la continuité de sa prestation de service, que ce soit au guichet ou par voie électronique. Toute modification de notre réseau de sièges donne préalablement lieu à un entretien avec les organes communaux de la zone concernée. Les demandes de financement sont étudiées aussi favorablement que possible.</p> <p>Environ 30 % des collaborateurs de la BEKB   BCBE s'engagent volontairement dans des activités de formation ou d'intervenants, dans des associations, des travaux d'utilité publique et similaires.</p> <p>La BEKB   BCBE met à disposition du public ses analyses économiques ainsi que ses rapports conjoncturels (<a href="http://www.bcbe.ch/news/economie_politique">www.bcbe.ch/news/economie_politique</a>).</p>



N°	Thème	Source	Commentaire
FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG p. 18s, 33s	La BEKB   BCBE dispose d'un vaste réseau de sièges, présents également dans des zones à faible densité, auquel s'ajoutent les banques mobiles. Par ailleurs, le canal électronique est accessible également à la clientèle résidant dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines.
FS14	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers		La majorité des sièges de la BEKB   BCBE est accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Là où cela n'est pas encore le cas, la question de l'accessibilité sera réglée lorsque des travaux de transformations seront programmés. Des mesures visant à utiliser des technologies adaptées aux personnes handicapées (suppression des barrières quant au site web de la BEKB   BCBE) sont actuellement à l'étude. La gestion du compte (prestation de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt, les compartiments de coffre-fort sont des prestations accessibles à l'ensemble de la population. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion.
<b>Corruption</b>			
SO2	Risques de corruption		Des instructions et dispositions idoines figurent dans le règlement du personnel. La BEKB   BCBE adopte une position très restrictive à cet égard. Elle dispose par ailleurs d'un système global de contrôle interne (IKS). La révision interne de la BEKB   BCBE contrôle en outre par échantillonnage le respect de la réglementation en vigueur, y compris le respect des dispositions légales et propres à la banque. Jusqu'à présent, aucune vérification spécifique ne s'est révélée nécessaire.
SO3	Formation des collaborateurs sur le thème de la corruption		Tous les employés se voient remettre le règlement du personnel en même temps que leurs documents d'embauche. Ce thème est par ailleurs abordé lors de la journée d'introduction pour nouveaux collaborateurs.
SO4	Mesures en cas de corruption		Aucun cas ne s'est présenté jusqu'à présent ; aucune mesure spécifique n'est donc requise.
<b>Engagement politique</b>			
SO5	Positions politiques et lobbying		La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BEKB   BCBE est membre de ces deux organisations.
SO6	Dons en faveur de partis politiques ou de politiciens		La BEKB   BCBE ne soutient ni parti politique, ni politicien. Elle adopte une attitude de neutralité tant politiquement que religieusement.
<b>Attitude anticoncurrentielle</b>			
SO7	Plainte pour pratiques cartellaires ou position monopolistique		Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BEKB   BCBE.
<b>Respect des lois</b>			
SO8	Amendes ou sanctions pour cause de non-respect des lois		Aucune.



	Unité	GRI	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de collaborateurs		LA1					
Effectif du personnel (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre		1 457	1 409	1 426	1 448	1 465
dont apprentis	Nombre		106	106	101	103	106
dont assistants	Nombre		31	33	30	28	25
Collaborateurs (corrigé du temps partiel)	Postes		1 210	1 172	1 193	1 199	1 214
dont titulaires d'un contrat à durée indéterminé	Postes		1 139	1 105	1 128	1 124	1 147
Temps partiel	%		31 %	33 %	31 %	35 %	35 %
Part de femmes dans l'ensemble de la banque	%		44 %	43 %	44 %	45 %	45 %
Part de femmes membre des cadres (avec procuration ou procuration générale)	%	LA13	n.d.	n.d.	9 %	10 %	11 %
Taux de fluctuation (net)	%	LA2	7,5 %	8,4 %	5,6 %	5,8 %	6,7 %
Accidents professionnels (y compris accidents-bagatelle sans arrêt de travail)	Nombre	LA7	n.d.	n.d.	n.d.	13	13
Diversité ; structure d'âge des collaborateurs							
Jusqu'à 19 ans	%		2 %	9 %	3 %	1 %	2 %
20 à 29 ans	%		21 %	21 %	22 %	24 %	22 %
30 à 39 ans	%		26 %	22 %	24 %	23 %	23 %
40 à 49 ans	%		23 %	21 %	23 %	24 %	24 %
50 à 59 ans	%		23 %	21 %	23 %	22 %	22 %
Au-delà de 60 ans	%		5 %	6 %	5 %	6 %	7 %
Formation et formation continue interne (total)	Jours	LA10	4,6	4,3	4,4	4,5	4,5
Collaborateurs non membres des cadres	Jours		3,9	4,2	4,6	4,8	4,9
Cadre moyen	Jours		5,5	5,2	5,0	5,0	5,0
Cadre supérieur	Jours		4,9	3,2	3,0	2,9	2,8
Collaborateurs ayant suivi une formation continue en accompagnement du travail.	Nombre	LA10	n.d.	76	64	61	83



**GRI : responsabilité produits / effets de produits et services**

En raison du secret bancaire, la protection des données clientèle est garantie. La conformité légale est garantie par l'organisation compliance et ses mécanismes de contrôle (IKS, révision). Afin d'assurer les effets souhaités des produits, il existe un processus de conseil clairement défini. Celui-ci commence par l'analyse du client et de ses besoins des besoins, suivi de la détermination du produit avec l'information quant aux risques éventuels.

N°	Thème	Source	Commentaire
Protection des consommateurs, informations produits			
PR1	Sécurité des produits		Les prestations de service de la BEKB   BCBE n'ont pas d'effets correspondants.
PR2	Non-respect de dispositions en matière de sécurité des produits		Les prestations de service de la BEKB   BCBE n'ont pas d'effets correspondants.
PR3	Obligations d'information s'appliquant aux produits et services	RG p. 31s, 174s	Les clients sont informés de manière détaillée sur les risques éventuels en particulier s'agissant de produits de placement.
PR4	Infraction aux dispositions d'information		Aucune.
PR5	Satisfaction clientèle		Des moyens permettant aux clients de nous livrer un feed-back sont implémentés, et des enquêtes de satisfaction des clients sont réalisées régulièrement. Exemples d'instruments : étude de marché annuelle de l'UBCS (en alternance clientèle privée / clientèle commerciale), systèmes institutionnalisés de chances et de réclamations, baromètre de services, « mystery shopping », culture 5 étoiles, standards de qualité, études de réputation fög (université de Zurich, service de la société et du public), etc. La banque est certifiée ISO 9001:2008 (système de management de la qualité) ; l'un des principaux critères de cette norme est l'orientation clientèle.
FS16	Initiatives visant à rendre plus intelligible les thèmes financiers, selon les groupes de destinataires	RG p. 39s, 177s	L'intelligibilité des produits de placement est assurée par des symboles de risque compréhensibles (terre, eau, air, énergie et feu). Sur Internet, nous mettons divers instruments utiles à la disposition de la clientèle : planification budgétaire et gestion du ménage, calculateur d'hypothèques, « boîte à outils » pour PME (modèles de plans d'exploitation, modules de planification financière), etc. D'autres informations pratiques sont publiées dans des brochures (p. ex. guide de l'accession à la propriété du logement). Des programmes pour jeunes (brochures visant notamment à sensibiliser aux thèmes bancaires) ainsi que de nombreux séminaires clientèle (p. ex. gestion de fortune, financement d'immeuble, crédits d'affaires ou d'exploitation, prévoyance, succession, etc.), certains d'entre eux organisés à diverses reprises, sont également proposés. Dans le cadre du programme « Conseil seniors pour seniors » proposé en collaboration avec Pro Senectute, des spécialistes bancaires retraités de la BEKB   BCBE conseillent gratuitement des personnes âgées en fait de gestion de fortune. La BEKB   BCBE est le partenaire régional de Young Enterprise Switzerland (YES), une organisation à



N°	Thème	Source	Commentaire
			but non lucratif. Celle-ci donne à des gymnasiens et à des écoliers d'écoles moyennes de commerce la chance de fonder leur propre mini-entreprise et de commercialiser réellement durant une année le produit élaboré dans ce cadre.
Publicité, protection des données, respect de la législation			
PR6	Publicité et conformité avec la loi		La BEKB   BCBE ne fait pas de publicité comparative. Elle ne lance pas d'offres d'appel et n'utilise pas les médias électroniques à des fins publicitaires (pas de publipostages par courriel). Ses outils de vente de produits (brochures, feuilles de données) sont transparents.
PR7	Infraction aux dispositions relatives à la publicité		Aucune.
PR8	Plaintes fondées relatives à des manquements en fait de protection des données clientèle		Aucune.
PR9	Amendes pour infraction aux dispositions relatives aux produits		Aucune.
Approche de management			
FS15	Directives en faveur d'une conception et d'une vente équitable de prestations de services financiers	RG p. 31s, 39s, 75s	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.</li> <li>- La BEKB   BCBE n'entretient strictement aucune relation d'affaires avec des personnes politiquement exposées (PPE) à l'étranger.</li> <li>- La BEKB   BCBE n'entre pas en affaires avec des personnes n'ayant pas de lien avec son espace économique (c.-à-d. point d'ancrage clair, séjours réguliers).</li> <li>- Les nouveaux clients à l'étranger doivent certifier par écrit qu'ils respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales.</li> <li>- La BEKB   BCBE accorde une grande importance à un processus de conseil transparent et professionnel. La vente de produits de placement suit un processus standardisé qui tient compte des moyens financiers, de la propension au risque et de l'horizon de placement du client.</li> <li>- La BEKB   BCBE a externalisé la production et l'administration de fonds de placement à Swisscanto, une entreprise collective des banques cantonales. Swisscanto se déclare favorable à la durabilité entrepreneuriale dans la gestion d'actifs ; en 2010, elle a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son produit durable « Green Invest Funds » dispose en outre du label de transparence européen (Eurosif).</li> <li>- La gestion de fortune de la BEKB   BCBE est certifiée selon les normes Global Investment Performance Standards (GIPS) et remplit ainsi les conditions permettant – notamment au x investisseurs – une comparaison objective de la performance des divers gestionnaires de fortune.</li> </ul>



N°	Thème	Source	Commentaire
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits de placements sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des conseillers à la clientèle, qui disposent d'une licence ad hoc.</li> <li>- Les conseillers à la clientèle sont soumis tous les trois ans à un examen technique (oral et écrit). Cette méthode vaut aussi bien pour le segment clientèle placements, clientèle commerciale et clientèle privée. En outre, des séances de rafraîchissement des connaissances sur ces thèmes sont organisées régulièrement durant des ateliers ou des modules de formation.</li> <li>- Avec une politique des salaires mesurée, la BEKB   BCBE veille à ne pas ouvrir la voie à des incitations ambiguës pour les conseillers. Ainsi, il n'existe aucun lien calculatoire entre les ventes de produits et l'indemnisation ; c'est le succès à long terme de la banque qui est récompensé.</li> <li>- La politique en matière de crédits de la BEKB   BCBE repose sur dix principes. L'intégrité et le respect de fondements éthiques sont des conditions sine qua non d'octroi de crédit.</li> <li>- La BEKB   BCBE n'accorde aucun financement d'immeuble dépassant les moyens financiers à court et à long terme du débiteur (principes restrictifs de financement et calcul de la charge supportable, au minimum 20 % de fonds propres réels, c.-à-d. sans les avoirs de la caisse de pension). Elle propose en outre une assurance perte de salaire avantageuse.</li> <li>- En 2011, une analyse exhaustive des contaminations potentielles des immeubles financés a été achevée. Les risques mis en évidence ont fait l'objet de mesures appropriées.</li> <li>- La BEKB   BCBE n'accorde pas de carte de crédit ou de carte Maestro avec droit de découvert à des clients financièrement fragiles ; elle ne propose pas d'option d'étalement de crédit sur plusieurs mois sur ses cartes de crédit. Pour les demandes fondées et supportables financièrement, nous accordons des hypothèques et prêts avantageux en comparaison avec la concurrence.</li> <li>- La BEKB   BCBE propose à sa clientèle un procédé d'authentification e-banking avec reconnaissance biométrique. Cette technologie novatrice, développée en étroite collaboration avec AXSionics, offre une sécurité accrue lors de transactions bancaires électroniques. Par ailleurs, toutes les pages Internet de la BEKB   BCBE garantissent une transmission chiffrée des données (certificat VeriSign-SSL).</li> </ul>
FS1	Politique environnementale et dispositions idoines	CDD	Dans le cadre des produits et services, le client se voit offrir de manière ciblée des opportunités de souscrire des produits à orientation écologique et sociale correspondant à ses souhaits et objectifs.



N°	Thème	Source	Commentaire
FS2	Processus de gestion des risques environnementaux dans les principaux secteurs d'activité	RG p. 77s	La BEKB   BCBE dispose d'un processus standardisé permanent de management des risques. La vérification du modèle et de la situation de risque se fait annuellement (dans des segments d'affaires spécifiques, les intervalles de contrôle sont plus courts). L'élaboration de rapports se fait en temps opportun (selon le risque), mais au moins deux fois par an. Dans des régions soumises à des risques environnementaux, des analyses de portefeuilles de crédit sont effectuées périodiquement. Les risques en rapport avec notre réseau de sièges sont couverts dans le cadre du Business Continuity Management (BCM) et du programme de prévention des catastrophes (KVOS).
FS3	Contrôle du respect, par le client, des directives environnementales et sociales convenues		Les conseillers à la clientèle vérifient que les clients utilisent les fonds octroyés aux fins convenues. Dans des cas d'importance, le client est tenu de présenter les documents correspondants.
FS4	Processus d'amélioration des compétences des collaborateurs s'agissant des principes écologiques et sociaux		Des aspects écologiques et sociaux sont abordés au travers du management des produits et du supérieur direct ainsi que par des processus définis. Exemples : listes de pointage dans le cadre de l'évaluation de la clientèle, saisie de personnes intéressées par des placements à caractère durable dans l'outil de suivi de la clientèle, opérations de sensibilisation (campagnes d'affichage, promotions produits).
FS5	Collaboration avec des groupes d'intérêts concernant les risques environnementaux et sociaux		La collaboration se fait dans le cadre de projets, de campagnes produits, d'évaluation des risques de crédit, d'événements marketing ou d'entretiens de vente individuels. Lors de l'achat des principaux produits et services, les aspects environnementaux et de durabilité des fournisseurs est prise en compte.
<b>Effets du portefeuille produits</b>			
FS6	Part de portefeuille pour segments d'activité par région, taille et secteur		La BEKB   BCBE concentre son activité sur les régions de Berne et de Soleure ainsi que sur l'espace économique limitrophe. Elle est principalement focalisée sur les particuliers et les PME. En raison de la taille de la banque, il n'existe aucune autre segmentation. Si toutes les branches sont couvertes dans son rayon d'activité, le volume des affaires est limité par branche afin de ne pas compromettre l'équilibre entre la capacité de la banque à supporter les risques et les risques inhérents à certains secteurs.
FS7	Valeur des produits et services présentant une utilité sociale	RG p. 36s, 98, 102, RC p. 30	Les produits et services suivants de la BEKB   BCBE génèrent une utilité sociale particulière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêts aux collectivités de droit public (CDP) (RG p. 98) ;</li> <li>- financement de la confédération de cantons et de communes (placements financiers RG p. 102) ;</li> <li>- concept d'encouragement reposant sur trois piliers (RG p. 36s) ;</li> <li>- promotions spéciales, p. ex. prêt de rénovation en 2009 : plus de 3200 prêts pour un volume total de CHF 107 millions ont été accordés. Par ce biais, la BEKB   BCBE a permis à sa clientèle hypothécaire d'effectuer des travaux de rénovation immobilière à des conditions très avantageuses tout en soutenant les entreprises locales et en encourageant les investissements écologiques.</li> </ul>



N°	Thème	Source	Commentaire
FS8	Valeur des produits et services présentant une utilité environnementale	RG p. 174s	<p>Nous proposons à notre clientèle des fonds de placement à caractère durable (assets under green management) ainsi que des mandats de gestion de fortune à caractère durable. Ces derniers représentent 21 % des nouveaux mandats conclus depuis le lancement du produit début 2010. La part de la fortune sous gestion à caractère durable se monte ainsi à 1,8 %.</p> <p>Par ailleurs, au moyen de promotions spéciales, la banque contribue à l'utilité environnementale (prêt de rénovation 2009 : réduction du taux d'intérêt d'¼ point pour les projets à caractère durable ; 2010 : prêt personnel money-net avec éco-bonus). Le 01.05.2011, un éventail de produits ayant trait à la réhabilitation écologique des immeubles a été lancé : une hypothèque environnement avec un taux d'intérêts de ¼ % au moins, des séances d'information et des cours en collaboration avec des partenaires externes (centre de formation WWF, Energie Zukunft Schweiz), ainsi que des subsides visant à encourager le remplacement des sources de chaleur fossiles. Ces derniers reposent sur un instrument unique en son genre : une plateforme de compensation de CO<sub>2</sub>, mise en place à cet effet avec les Forces motrices bernoises FMB, qui est l'exploitant de ladite plateforme.</p> <p>La BEKB   BCBE veille à ce que son propre portefeuille de valeurs mobilières soit constitué pour moitié au moins de titres durables. Au cours de l'année 2011, cet objectif a été rempli, voire largement dépassé à certains moments.</p>
<b>Audits</b>			
FS9	Domaine d'application et fréquence des audits concernant la mise en œuvre des directives environnementales et sociales	RG p. 178	Des audits des principaux processus et principes de la banque sont effectués à intervalles ordinaires (révision interne, contrôles de qualité internes et externes). La banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004.
<b>Activité de propriétaire</b>			
FS10	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés		L'évaluation de la clientèle comprend un aspect « management de l'environnement et du développement durable », et nos conseillers à la clientèle sont formés en conséquence, notamment afin d'aborder ce thème avec la totalité avec notre clientèle commerciale.
FS11	Part des placements soumis à une vérification de performances environnementales et sociales		S'agissant des placements, nous nous basons sur l'étude de durabilité de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) et suivons les instructions correspondantes. En outre, nous établissons des listes noires de branches dans lesquelles nous n'investissons pas. La BEKB   BCBE veille à ce que son propre portefeuille de valeurs mobilières soit constitué pour moitié au moins de titres durables.
FS12	Politique de vote s'agissant des thèmes environnementaux et sociaux pour les actions dans le propre portefeuille		La banque exerce son droit de vote se rapportant aux actions de sociétés suisses dans les immobilisations financières, prenant en compte de manière raisonnable, à cet égard, les aspects de durabilité. La caisse de pension de la BEKB   BCBE se conforme aux mêmes principes s'agissant de ses propres placements.



	Unité	GRI	2007	2008	2009	2010	2011
Concept d'encouragement composé de trois piliers		FS7					
1) Nouvelles entreprises et croissance							
Crédits octroyés à la fin de l'exercice	Millions de CHF		117	152	134	131	107
Projets financés	Nombre		60	49	36	34	33
Places de travail ainsi soutenues	Nombre		515	780	382	464	799
2) Règlement des successions							
Crédits octroyés à la fin de l'exercice	Millions de CHF		20,3	19,3	30,3	25	28
Projets financés	Nombre		38	37	34	36	30
Places de travail ainsi soutenues	Nombre		531	389	347	536	251
3) Financement capital d'amorçage (cf. RG p. 36s et <a href="http://www.bcbe.ch">www.bcbe.ch</a> )							
Prêts collectivités de droit public	Millions de CHF	FS7	623	1'027	700	1 419	1 310
Placements financiers en valeurs mobilières (obligations de la Confédération, de cantons et de communes)	Millions de CHF	FS7	769	965	1 170	1 127	990
Mandats de gestion de fortune à caractère durable	Nombre	FS8	n.d.	n.d.	n.d.	26	34
Mandats de gestion de fortune à caractère durable	Millions de CHF	FS8	n.d.	n.d.	n.d.	17	20
Quote-part des « Green funds » au total des placements en fonds	%	FS8	2,8	2,5	2,9	2,6	2,7

Contact : Hanspeter Merz  
 Responsable Communication  
 Tél. +41 31 666 10 13  
[hanspeter.merz@bcbe.ch](mailto:hanspeter.merz@bcbe.ch)

Andreas Baumann  
 Responsable Management de la qualité et durabilité  
 Tél. +41 31 666 11 65  
[andreas.baumann@bcbe.ch](mailto:andreas.baumann@bcbe.ch)